



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**Direction du pilotage interministériel et des moyens**

**Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques**

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Projet d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires**

**Commune de CHEVENON**

Il sera procédé, du lundi 8 octobre 2012 au vendredi 9 novembre 2012 inclus à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de CHEVENON, déposée par la SAS LAFARGE GRANULATS Sud.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'exploitation, soit :

- la commune de CHEVENON
- la commune d'IMPHY
- la commune de LUTHENAY-UXELOUP
- la commune de MAGNY-COURS
- la commune de SAINT-OUEN-SUR-LOIRE
- la commune de SAUVIGNY-LES-BOIS
- la commune de SERMOISE-SUR-LOIRE

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et les pièces qui l'accompagnent, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de CHEVENON, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Thibaut VEYRIER, à la mairie de CHEVENON, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultable sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. Thibaut VEYRIER, ingénieur agricole, désigné en qualité de commissaire enquêteur siègera à la mairie de CHEVENON, où il recevra les observations du public :

- lundi 8 octobre 2012 de 8H30 à 11H30
- mercredi 17 octobre 2012 de 15H30 à 18H30
- samedi 20 octobre 2012 de 9H30 à 12H30
- vendredi 26 octobre 2012 de 15H30 à 18H30
- mardi 30 octobre 2012 de 9H00 à 12H00
- vendredi 9 novembre 2012 de 15H30 à 18H30

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Gérard GUILLAUMIN, directeur DDTE en retraite.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est la SAS LAFARGE GRANULATS Sud, représentée par M. Christian CAILLET, Responsable Développement Foncier – Parc Cézanne II – Bât. 1 – 290 avenue Galilée CS80580 – 13594 AIX-EN-PROVENCE cedex 3.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques ainsi qu'à la mairie de CHEVENON aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.